

En ce début d'année scolaire, le SNES Espagne vous souhaite une très bonne rentrée. Vous trouverez dans ces pages un bilan de l'actualité syndicale et, si vous êtes nouveau dans le réseau, des réponses aux nombreuses questions que pose votre affectation. Syndiquez-vous dès la rentrée.

Unis et solidaires, nous nous battons pour défendre vos droits et préserver les principes et la qualité de l'enseignement français à l'étranger !

## **Une rentrée dans l'action...**

Le projet de réforme du collège élaboré par la Ministre Vallaud-Belkacem a un objectif clair : l'autonomie des établissements. C'était déjà l'idée de la réforme des lycées menée par le Ministre Chatel, ce ne sera donc pas encore à cette occasion que le changement annoncé en 2012 se concrétisera !

Sur le terrain, nous ne le savons que trop bien, l'autonomie des établissements a pour unique vocation de permettre la flexibilité nécessaire à la gestion de la pénurie des moyens.

La large mobilisation du printemps dernier contre ce projet montre bien que les personnels ne sont pas disposés à accepter cette dérive. La Ministre a dit qu'elle ne ferait pas la réforme contre les personnels alors qu'elle publiait le décret fixant le cadre de la réforme au lendemain de la première grève ! Il faudra donc s'exprimer plus fort encore pour que la Ministre nous entende.

**A l'appel de l'intersyndicale comprenant le SNES-FSU :  
Tous en grève le jeudi 17 septembre !**

## **L'actualité syndicale du SNES à l'AEFE et en Espagne :**

A l'AEFE, la tendance autoritariste de certains chefs d'établissements et l'absence de régulation la part des postes et de l'Agence rend le dialogue local très difficile voire impossible. L'an dernier en Espagne deux renouvellements de détachement ont été refusés sur la simple base d'un avis défavorable émis par le chef d'établissement sans que nous ayons pu réellement analyser les situations en commission paritaire locale ou centrale.

Autre fait marquant, pour la deuxième année consécutive la candidature d'un collègue conjoint d'expatrié a été préférée à celle d'un collègue ancien agent de droit local ayant été admis au CAPES et ayant fait son stage de titularisation en France. Nous avons interpellé la Directrice notamment sur la priorité à donner à ces candidatures, nous avons reçu une fin de non-recevoir, nous expliquant que la procédure avait été respectée. Le message adressé aux personnels est clair en ce qui concerne la valorisation de l'expérience acquise dans les établissements du réseau !

Enfin, l'application de nouveaux textes concernant les obligations réglementaires de services donne lieu à une première dérive consistant à considérer la concertation liée à l'enseignement intégré d'histoire et géographie comme une mission particulière qui doit s'effectuer sur la base du volontariat alors que l'intégration, spécifique aux établissements du réseau Espagne, est obligatoire. Nous exigeons donc que ce temps de concertation soit inclus dans les services conformément à la circulaire publiée par l'AEFE.

**Participer à la vie du SNES en Espagne, c'est affirmer activement son appartenance à des principes républicains communs d'enseignement et veiller à une pratique toujours améliorée de notre métier dans l'intérêt de l'élève.**

# INFORMATIONS UTILES POUR CEUX QUI ARRIVENT ET POUR LES AUTRES

## **Les instances de l'AEFE :**

**Comité Technique (CT) :** ce comité se réunit à l'AEFE 3 fois par an pour traiter de toute question concernant le fonctionnement de l'Agence. Il étudie notamment la carte des emplois (ouverture /fermeture de supports de résidents et d'expatriés). Lors des dernières élections professionnelles, la FSU a obtenu 4 sièges sur 5.

**Commission consultative paritaire centrale (CCPC) :** ces commissions (CCPC A pour les agrégés et CCPC B pour les certifiés) se réunissent au niveau de l'AEFE à l'issue des CCPL. Elles sont consultées également pour le recrutement et le renouvellement de mission des personnels expatriés. Lors des dernières élections professionnelles, le SNES-FSU a obtenu 5 sièges sur 5 à la CCPC A et 5 sièges sur 5 à la CCPC B.

**Commission consultative paritaire locale (CCPL) Espagne :** cette commission se réunit au niveau des postes diplomatiques (SCAC) pour gérer tout ce qui concerne la carrière des personnels : notation administrative, demande de temps partiel, renouvellement de contrat, recrutement des personnels résidents ainsi que des contrats locaux des EGD. Le vote se fera sur un scrutin de sigle, les organisations syndicales élues désignent ensuite tous les ans leurs commissaires paritaires. En 2010, le SNES-FSU a obtenu 4 sièges sur 5 à la CCPL du second degré en Espagne.

*Par sa présence sur le terrain dans la quasi totalité des établissements et par son poids majoritaire dans l'ensemble des instances, le SNES, avec l'ensemble des syndicats de la FSU, a une capacité de revendication et de mobilisation uniques.*

## **Les différents types d'établissements**

**homologués :** établissements homologués pour faire passer les examens français, les titulaires enseignant dans ces établissements peuvent bénéficier du statut de détachés administratifs

**conventionnés :** établissements ayant signé une convention avec l'AEFE entraînant la possibilité d'employer des titulaires sur des contrats de résident ou d'expatrié (personnels gérés par l'AEFE).

**en gestion directe (EGD) :** établissements directement gérés par l'AEFE (Barcelone, Madrid, Valence)

## **Les différents types de contrats :**

**Agent de droit local :** personnel employé directement par l'établissement sur une convention collective espagnole variant d'un établissement à l'autre. **Un titulaire employé sur ce type de contrat est en disponibilité par rapport à l'Éducation nationale ;** s'il a effectué 3 ans de service en France ou si son conjoint vit en Espagne, il peut postuler sur des contrats de résident. S'il est à temps complet, on parle alors de **TNR** (titulaire non résident), il bénéficie alors d'une majoration de points importante s'il postule sur un poste de résident vacant sur son établissement. Le SNES réclame la résidentialisation de ces TNR.

**Résident :** personnel titulaire résidant dans le pays d'affectation et détaché auprès de l'AEFE. S'il ne réside pas dans le pays d'affectation depuis plus de 3 mois au 1er septembre de l'année de recrutement, il sera recruté en contrat local par l'établissement pendant 3 mois (on parle durant ces trois mois de « faux résident »). Le SNES revendique la fin de ces 3 mois de faux résident.

**Attention certains droits comme le congé parental, le congé longue maladie, le mi-temps thérapeutique, le congé formation... ne sont pas compatibles avec le détachement à l'AEFE. Le SNES revendique la reconnaissance de ces droits à l'AEFE.**

**Expatrié à mission de conseil pédagogique (EEMCP2) :** personnel recruté par l'AEFE sur dossier et entretien pour un contrat de 3 ans reconductible pour 2 périodes de 1 ans. Il bénéficie d'une prime d'expatriation variable selon les pays d'affectation. Il a une mission de conseiller pédagogique avec une décharge horaire de 3 à 12 heures par semaine.

**Détaché direct :** tout personnel titulaire recruté dans un établissement homologué peut bénéficier d'un détachement. Ce qui lui permet de ne pas perdre son ancienneté à l'EN.

**Attention, le MEN a durci les conditions d'obtentions et refuse de plus en plus de demandes de détachements. Le SNES intervient régulièrement pour appuyer les demandes de collègues.**

**Fiscalité :** Les titulaires détachés auprès de l'AEFE (résidents et expatriés) sont **résidents fiscaux en France** à ce titre ils bénéficient des réductions et crédits d'impôts (cotisation syndicale, frais de garde d'enfant, dons...). Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

## **Formalités pour les nouveaux arrivants**

**Avances :** Chaque année, des retards de paiement vous pénalisent. Pour les expatriés, des avances sont accordées par l'Agence et remboursables par retenue sur salaire. Pour les résidents qui arrivent dans le réseau et qui en font la demande, des avances peuvent être versées par l'établissement.

**Signalez-nous tout retard de paiement (salaire, indemnité ou rappel d'échelon) afin que nous puissions intervenir au plus vite.**

**MGEN :** elle joue le rôle de caisse de sécurité sociale et de mutuelle. Les feuilles de maladie pour les soins reçus hors de France sont disponibles sur le site de la [MGEN Section Extra-Metropolitaine](#). En ce qui concerne les congés de maternité et d'adoption, les droits sont identiques à la législation en vigueur en France.

**Inscription consulaire et sur les listes électorales :** Cette démarche se fait directement dans les Consulats ou par courrier (voir détails sur le [site de l'Ambassade](#)).

**NIE :** numéro d'identification au registre des citoyens de l'Union européenne. Il s'agit d'un numéro personnel octroyé aux étrangers qui résident de façon permanente en Espagne. Il est obligatoire pour des séjours de longue durée et vous sera demandé pour toute une série de démarches. Sollicitez au plus vite l'administration de votre établissement pour obtenir un rendez-vous auprès des services de Police de votre ville chargés de cette immatriculation.

**Empadronamiento :** il s'agit d'un démarche obligatoire d'enregistrement à effectuer auprès de votre mairie de résidence. Il vous faut pour cela un justificatif de domicile (contrat de location par exemple) et une pièce d'identité.

**Fiscalité :** Les titulaires détachés auprès de l'AEFE (résidents et expatriés) sont **résidents fiscaux en France** à ce titre ils bénéficient des réductions et crédits d'impôts (cotisation syndicale, frais de garde d'enfant, dons...). Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

**Permis de conduire :** Après 2 ans de résidence en Espagne, si on est en possession d'un permis français sans date limite de validité, il faut l'échanger pour un permis espagnol. Pour plus de précisions, consultez la page du consulat.

## **Primes et prestations sociales**

**ISVL :** *indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale*, elle est versée aux personnels sur contrat de résident. Elle est variable d'un pays à l'autre et s'élève pour le groupe 5 à **5642 €** annuels à Barcelone et Madrid, **5504 €** à Bilbao et Villanueva, **5259 €** dans les autres villes d'Espagne.

**Prime d'installation :** les faux résidents et personnels recrutés en contrat local (plein temps) hors du territoire espagnol par les lycées en gestion directe de MADRID, BARCELONE et VALENCE ont touché en 2014-2015 une prime d'installation annuelle de **1243,10€** par agent, **414,35€** supplémentaires pour le conjoint ou compagnon légal et **206,60€** supplémentaires par enfant (une seule prime par foyer constitué). Elle doit être versée en une seule fois dans le mois qui suit la prise de fonction. Elle sera revalorisée à cette rentrée comme chaque année.

**Contactez-nous en cas "d'oubli" de la part de l'établissement.**

**Avantage familial :** prime touchée par les personnels résidents pour chaque enfant âgé de 0 à 20 ans si le conjoint ne reçoit pas d'aide de la part de son employeur. Son montant est fixé tous les ans par arrêté et couvre les frais d'écolage. Depuis la rentrée 2014, les droits de première inscription demandés par les établissements figure sur l'arrêté. Ne payez ces droits tant que vous n'avez pas touché le montant correspondant.

**Le SNES revendique une augmentation de l'avantage familial de manière à en faire une réelle prestation sociale et non un simple remboursement des frais de scolarités.**

**Prestations familiales :** en Europe les résidents dépendent de la CAF de Nantes et ont droit aux prestations suivantes : les allocations familiales et le complément familial. (Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique, 22 rue de Malville 44044 NANTES cedex 01)

**Bourses scolaires :** Les enseignants résidents en difficulté financière peuvent bénéficier d'une aide pour la scolarisation de leurs enfants.

Pour davantage d'informations consultez le site du SNES

Hors de France :

[www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)

et celui du SNES Espagne :

[www.snesespagne.wordpress.com](http://www.snesespagne.wordpress.com)

## Correspondants et secrétaires de sections SNES

### ESPAGNE :

Secrétaire : Jean-Baptiste RIBET, [snesespagne@yahoo.fr](mailto:snesespagne@yahoo.fr)

Trésorier : Vincent PITOU, [vincentpitou@yahoo.fr](mailto:vincentpitou@yahoo.fr)

Commissaires paritaires : Emmanuelle GAUTHIER, Daniel MICHEL, Jean-Baptiste RIBET

Site internet : [www.snesespagne.wordpress.com](http://www.snesespagne.wordpress.com)

### ÉTABLISSEMENTS :

| <b>SECRÉTAIRES SNES</b> | <b>CONTACTS</b>  | <b>ÉTABLISSEMENTS</b> |
|-------------------------|--|-----------------------|
| Cyril LIABOEUF          | <a href="mailto:snesalicante@yahoo.fr">snesalicante@yahoo.fr</a> | L.F. Alicante         |
| Emmanuelle GAUTHIER     | <a href="mailto:snes.lfb@hotmail.fr">snes.lfb@hotmail.fr</a>     | L.F. Barcelone        |
| Mathieu MORINIERE       | <a href="mailto:snesbilbao@yahoo.fr">snesbilbao@yahoo.fr</a>     | L.F. Bilbao           |
| Franck ALPHONSE         | <a href="mailto:sneslfm@yahoo.fr">sneslfm@yahoo.fr</a>           | L.F. Madrid           |
| Angélique PACALIN       | <a href="mailto:snesmalaga@yahoo.fr">snesmalaga@yahoo.fr</a>     | L.F. Málaga           |
| Gilles AUGIÉ            | <a href="mailto:gillesaugie@neuf.fr">gillesaugie@neuf.fr</a>     | L.F. Valence          |



**Bonne rentrée dans l'action à toutes et tous !**